




DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/191

**OBJET : COTEAC – RENOUELEMENT DU CONTRAT
TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20211125-2021_191-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : le 19 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : le 19 novembre 2021

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20211125-2021_191-DE

N°2021/191

**OBJET : COTEAC – RENOUELEMENT DU CONTRAT
TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE**

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-7 « Mise en réseau des équipements et coordination des projets relatifs à la lecture publique et à l'animation socioculturelle »,

Vu la délibération n°2017/87 en date du 27 juin 2017, relative au Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle,

Vu la délibération n°2021/121 du 8 juillet 2021, relative au renouvellement du Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle,

Vu le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle « Chemin faisant », signé le 26 janvier 2018 par les représentants de la DRAC, de l'Éducation Nationale, du Département et de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu l'avis des comités de pilotage du Contrat Territorial d'éducation artistique et culturelle du 15 janvier 2021 et du 16 juin 2021,

Vu l'avis des commissions « Jeunesse et citoyenneté » du 1^{er} juin 2021 et du 30 septembre 2021,

Vu le bilan du COTEAC 2018-2021 établi avec les partenaires et les bénéficiaires des parcours,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

En janvier 2018, la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a signé, aux côtés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de l'Éducation Nationale et du Département, un Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (**CoTEAC**) pour une durée de 3 ans soit pour la période 2018-2021.

Ce contrat formalise l'engagement de la Communauté de Communes aux coté des partenaires suivants :

- La DRAC Nouvelle Aquitaine (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- L'éducation nationale
- Le Département de la Gironde
- L'IDDAC (Institut Départemental de Développement Artistique et Culturelle), agence du Département de la Gironde

RENOUVELLEMENT DU CoTEAC

Suite au bilan réalisé avec les différentes parties prenantes et avec les partenaires institutionnels il est proposé de renouveler ce contrat territorial d'éducation artistique et culturel pour la période 2021-2024.

Une synthèse du bilan est à retrouver en annexe.

La coopération et mise en réseau des ressources du territoire a en effet permis d'expérimenter ces trois dernières années la mise en place de 11 parcours artistiques riches et diversifiés à destination des structures scolaires et extrascolaires et ce pour près de 2 500 enfants.

Dans un soucis d'équité territoriale, les partenaires et la Communauté de Communes ont veillé à ce que chaque commune puisse bénéficier d'une action artistique. Ainsi les 13 communes du territoire ont pu bénéficier de parcours à destination des multi-accueils, écoles, collèges, ALSH ou point jeune.

La signature effective du contrat aura lieu le 2 décembre 2021 lors de la rencontre du COTEAC.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021_191-DE

SLOW

N°2021/191

**OBJET : COTEAC – RENOUELEMENT DU CONTRAT
TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET
CULTURELLE**

LE FINANCEMENT DU COTEAC

La mise en place des parcours du COTEAC sur les trois prochaines années coûtera environ 186 000€ à la collectivité. Le projet sera financé en partie par des subventions des partenaires au contrat.

Le plan de financement prévisionnel retenu est le suivant :

	Dépenses	Recettes
Parcours COTEAC	186 000	
Ingénierie / organisation	120 000	
Subventions		120 000
Autofinancement de la collectivité		186 000
TOTAL	306 000	306 000

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de la signature de renouvellement du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle pour la période 2021-2024,
- Autorise Monsieur le Président à signer le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle pour la période 2021-2024.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

